

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

**08/03/2024 – CPR EUROLAND ESG : MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE  
L'APPROCHE EXTRA-FINANCIERE AU SEIN DU PROSPECTUS**

**Codes ISIN** : Part P : FR0010744532 ; Part IC : FR0010610758 ; Part ID : FR0011472687 ;  
Part O : FR0011536663 ; Part PM: FR0013462462

Lors de la labellisation du Fonds, la société de gestion s'est engagée, conformément aux recommandations de l'Association française de normalisation pour le label ISR France, à améliorer les indicateurs extra-financiers suivants sur le Fonds **CPR Euroland ESG**, par rapport à son indice<sup>1</sup> :

- l'intensité carbone<sup>2</sup> ;
- le taux d'indépendance du conseil d'administration<sup>3</sup>.

Cet engagement sera précisé dans la documentation juridique du Fonds à compter du **08/03/2024**.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

\*\*\*\*\*

**Cette modification, qui est sans incidence sur le profil de risque de votre Fonds, ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.**

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 08/03/2024 sur le site internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, l'indicateur extra-financier du Fonds est l'Indice MSCI EMU (dividendes nets réinvestis)

<sup>2</sup> Taux de couverture minimum de cet indicateur : 90%

<sup>3</sup> Taux de couverture minimum de cet indicateur : 70%